



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Provence Alpes
Côte d'Azur-Corse



**DEVENIR
MÉDECIN-CONSEIL**

AU SERVICE MÉDICAL PACA-CORSE

01

LE SERVICE MÉDICAL PACA-CORSE

NOS MISSIONS

Protéger durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous.



GARANTIR

l'accès universel aux droits et aux soins.



ACCOMPAGNER

chacun dans la préservation de sa santé.



AMÉLIORER

l'efficacité du système de santé.

NOS VALEURS



UNIVERSALITÉ



SOLIDARITÉ



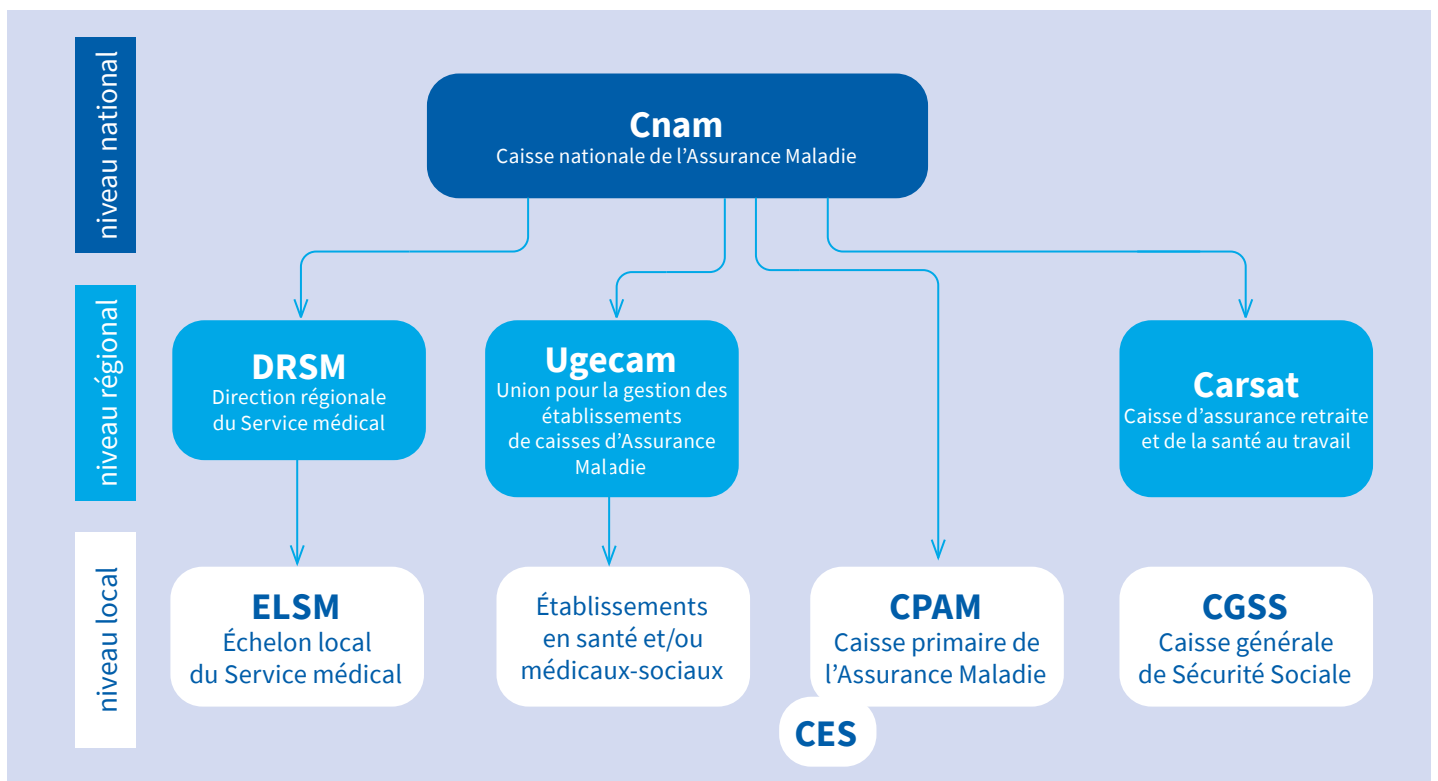
RESPONSABILITÉ



INNOVATION

L'ORGANISATION DE L'ASSURANCE MALADIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Pour mener à bien ses missions liées à la maladie et aux risques professionnels, l'Assurance Maladie s'appuie sur un réseau étendu. Composé de 152 organismes aux fonctions et domaines d'intervention complémentaires, il se déploie au niveau national, régional et local partout en France.



EN BREF...



NOS SALARIÉS

513 personnel administratif
18 infirmiers du Service médical
178 praticiens-conseils



POPULATION PROTÉGÉE

5 168 942



NOUS JOINDRE

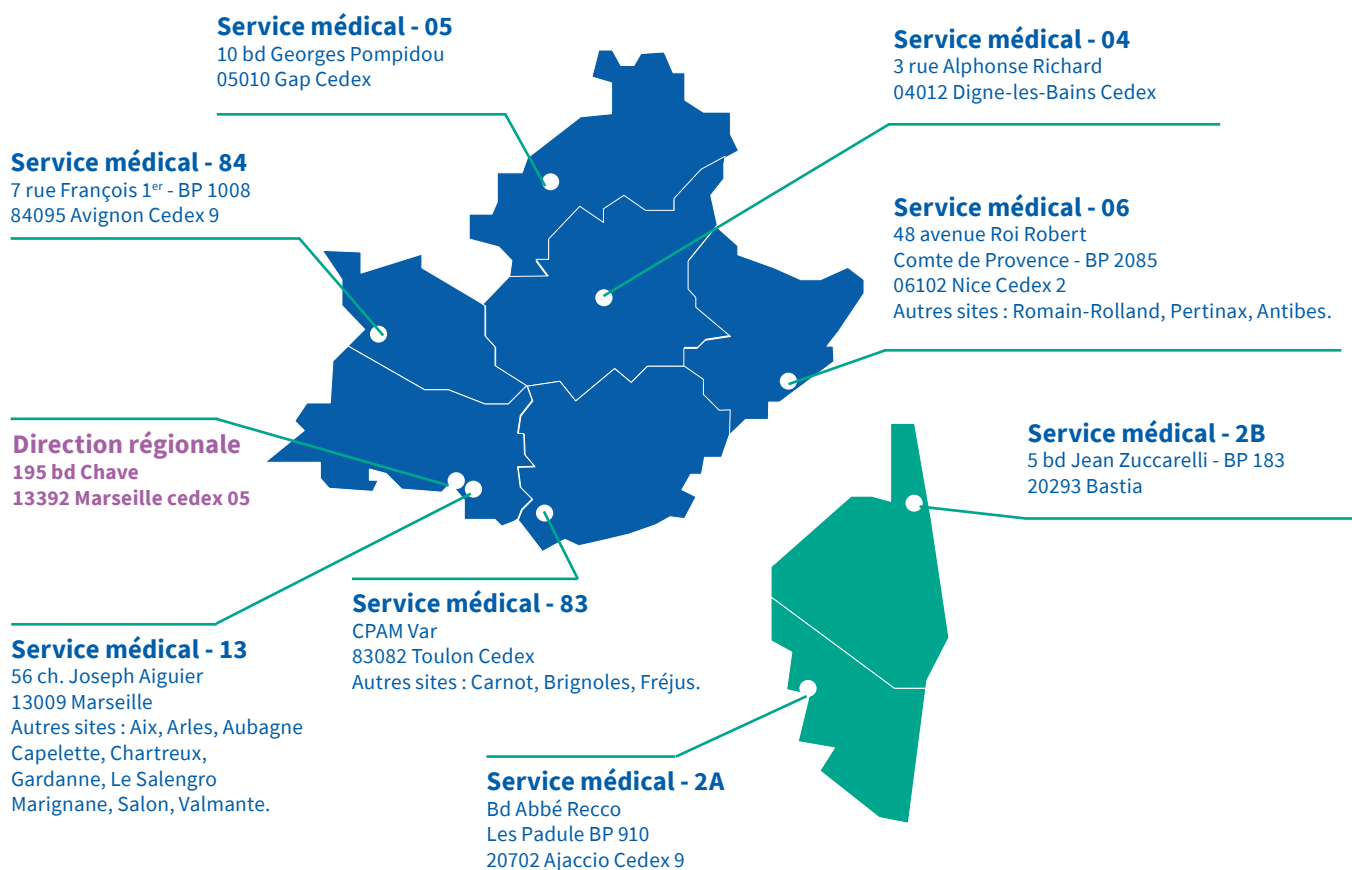
- Mme Anne-Marie Manivet :
au **04 86 94 49 14**



L'OFFRE DE SOINS

5 256 généralistes
6 511 médecins spécialistes
4 103 dentistes
2 095 pharmacies

LE SERVICE MÉDICAL PACA-CORSE : UN RÉSEAU DENSE ET PROCHE DE SES PUBLICS ET PARTENAIRES



02

LE MÉTIER DE MÉDECIN-CONSEIL

Le médecin-conseil concourt à la réalisation des objectifs fixés par la Caisse nationale d'assurance maladie - Cnam, en assurant les missions d'expertise confiées au Service du contrôle médical.



En savoir plus :

<https://assurance-maladie.ameli.fr/carrieres/metiers/efficacite-systeme-sante/medecin-conseil>

#FIERSDEPROTEGER - TÉMOIGNAGE VIDÉO

Pourquoi avoir rejoint l'Assurance Maladie ?



SA MISSION

Le Service médical étant l'expert médical de l'Assurance maladie, le médecin-conseil est un acteur de l'amélioration du système de santé et participe à la régulation du système de soins.

Il agit pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé et pour l'amélioration de la qualité des soins.

Comment ? Par le contrôle des arrêts de travail et des prestations et par l'accompagnement des professionnels de santé, des établissements de santé et des assurés.

Le médecin-conseil intervient auprès de différents publics de l'Assurance Maladie, qu'il s'agisse des assurés, professionnels de santé ou employeurs, sous différentes formes (contrôles, analyses, conseils).

SES PRINCIPALES ACTIVITÉS

- S'assurer de la conformité, de la qualité et de la sécurité des soins présentés au remboursement, en vérifiant l'adéquation de l'état de santé du patient à sa demande de prestation et à la réglementation.
- Créer les conditions d'accompagnement des parcours des patients atteints de pathologies chroniques ou professionnelles.

- Contrôler les pratiques des établissements de soins, des professionnels de santé et des patients (fautes, fraudes ou abus).
- Accompagner les professionnels de santé en ville et à l'hôpital, en les sensibilisant aux référentiels de bonnes pratiques, au bon respect de prise en charge et aux dispositifs conventionnels.
- Être acteur du système de santé médico-social par la prévention de la désinsertion professionnelle.

SON QUOTIDIEN

Afin d'assurer le contrôle des prestations et des arrêts de travail, il est prévu des convocations, des examens sur personnes, ainsi que des contacts téléphoniques ou physiques avec les médecins traitants.

L'aspect clinique est le « cœur » de métier. Le médecin-conseil examine les assurés pour répondre aux enjeux de l'Assurance Maladie : accompagner les assurés et les professionnels de santé, contribuer à l'amélioration de la qualité des soins. Il s'agit d'un travail d'équipe composé d'échanges avec le personnel administratif du Service médical, les autres médecins-conseils et les médecins traitants, les infirmières du Service médical et les conseillers services de l'Assurance Maladie, afin notamment de préparer les dossiers et organiser la journée de travail.

NOS ATOUTS

LA CARRIÈRE

- Variété des publics rencontrés.
- Diversité des missions.
- Travail au sein d'une équipe pluri-disciplinaire (assistants et techniciens du Service médical, praticiens-conseils, infirmiers du Service médical, conseillers services de l'Assurance Maladie).
- Enrichissement et développement des connaissances.
- Perspectives d'évolution (notamment managériales), sous réserve d'être inscrit sur une liste nationale d'aptitude (LNA).



LES PRINCIPALES QUALITÉS REQUISES

- rigueur,
- autonomie,
- pédagogie,
- goût du relationnel.

Vous aussi, vous souhaitez protéger la santé de plus de 67 millions d'assurés ?
Accédez à la fiche du métier de médecin-conseil.



03

LES PRATICIENS-CONSEILS

La formation / Les ressources humaines



LA FORMATION INITIALE DES PRATICIENS-CONSEILS

C'est une formation nationale rémunérée tout au long du cursus.

Cette formation initiale des praticiens-conseils (FIPC) prévoit un cursus s'étalant sur 1 an et comprenant 5 modules. Chaque module dure entre 3 et 5 jours.

La FIPC permet d'être en capacité de s'approprier le métier de praticien-conseil.

Conçue comme un parcours d'intégration et de formation, la FIPC alterne des périodes d'acquisition de compétences théoriques en présentiel, à l'EN3S située à Saint-Étienne, ou en e-learning, et des mises en situation au cours de stages pratiques.

COMMENT SE DÉROULE L'ENTRETIEN DE RECRUTEMENT ?

Il s'agit d'une épreuve orale, d'une durée d'environ 1 heure, devant un jury d'acteurs du Service médical de l'Assurance Maladie ; cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à se projeter en tant que praticien-conseil de l'Assurance-Maladie.

L'épreuve se déroule à Paris, dans les locaux de la Cnam. Le jury est composé d'un médecin-conseil régional, un médecin-conseil régional adjoint, un praticien-conseil chef de service et une personne des ressources humaines de la Cnam.

L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PRATICIEN LIBÉRAL EST-ELLE RECONNUE ?

L'expérience professionnelle du praticien est prise en compte par l'attribution de 30 points d'expérience (par tranche de 5 ans révolus d'exercice médical), décomptés à partir de l'obtention du diplôme.

QUEL EST LE TYPE DE CONTRAT D'UN PRATICIEN-CONSEIL ?

Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé, au sein d'un organisme chargé d'une mission de service public.

Les praticiens-conseils sont recrutés au niveau de la Cnam, en contrat à durée indéterminée sur des postes déclarés vacants.

Ils bénéficient de la convention collective nationale des praticiens-conseils du 4 avril 2006. Leur statut relève du droit privé.

QUELLES SONT LES MODALITÉS PRATIQUES DE L'INSCRIPTION AU CONSEIL DE L'ORDRE ?

Les praticiens-conseils sont régulièrement inscrits au tableau de l'ordre de leur profession. La cotisation fait l'objet d'un remboursement intégral par l'employeur.

RÉMUNÉRATION

à l'embauche



À partir de 67 K €

BRUTS ANNUELS SUR 14 MOIS (SALAIRE D'EMBAUCHE MOYEN)

Attribution des tickets restaurant et de la mutuelle d'entreprise.

Découvrez la fiche organisme dans ameli.fr :

<https://assurance-maladie.ameli.fr/fiches-organismes/drsm-paca-corse>

Cette fiche décline :

- nos missions,
- notre organisation,
- nos chiffres clés,
- nos publications de référence.

Direction régionale du Service médical Provence Alpes côte d'Azur – Corse

195 Boulevard Chave
13392 Marseille Cedex 05

DRSM Paca-Corse - Service communication - Photos : Freepick et Adobe stock - Avril 2021



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Provence Alpes
Côte d'Azur-Corse